

PROPOSITION

Vu le plan de financement du projet ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

DECISION

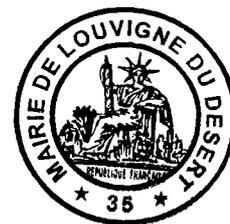
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 17 octobre 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.